



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le texte des déclarations faites par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, le 9 décembre 2014, au sujet de la requête de certains membres du Conseil de sécurité visant à inscrire la situation en République populaire démocratique de Corée à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et, le 12 décembre 2014, au sujet des graves violations des droits de l'homme perpétrées par les États-Unis d'Amérique, y compris les crimes de torture commis par la Central Intelligence Agency (CIA) (voir annexes).

La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement la requête des États-Unis et d'autres pays visant à inscrire la situation en République populaire démocratique de Corée à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La soi-disant « question des droits de l'homme » en République populaire démocratique de Corée est un montage politique, qui n'a aucun rapport avec la paix et la sécurité régionales ou internationales.

En revanche, les crimes de torture commis dans le monde entier par les États-Unis d'Amérique, par le truchement de la CIA et sous les formes moyenâgeuses les plus brutales, constituent des violations extrêmement graves des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité se doit d'examiner, d'urgence, la question des crimes de torture commis par la CIA, dans la mesure où elle risque d'avoir, à très brève échéance, un effet déstabilisateur sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je demande donc avec insistance que la question des crimes de torture commis par la CIA soit officiellement inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, afin que le Conseil puisse l'examiner le plus tôt possible et que, notamment, une commission d'enquête spéciale soit mandatée pour faire toute la lumière sur ces crimes et pour amener les auteurs de ces violations extrêmement graves des droits de l'homme à répondre de leurs actes.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Ja** Song Nam

**Annexe I à la lettre datée du 15 décembre 2014
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République
populaire démocratique de Corée auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de la République populaire démocratique
de Corée, en date du 9 décembre 2014**

Pyongyang, 9 décembre [Agence centrale de presse coréenne (KCNA)] – Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères a fait la déclaration suivante en réponse à une question posée, mardi, par la KCNA concernant l'intention officiellement déclarée des États-Unis de soulever la question des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée au Conseil de sécurité :

Une fois de plus, les États-Unis manœuvrent en vue de manipuler le Conseil de sécurité et de mettre en œuvre leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée.

Le 5 décembre, les États-Unis et certaines forces au sein du Conseil de sécurité qui suivent sa ligne ont adressé au Président du Conseil une lettre commune par laquelle ils demandaient que le Conseil soit officiellement saisi de la question des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

Pourquoi les États-Unis s'empressent-ils ainsi de soumettre la question des droits de l'homme susmentionnée au Conseil de sécurité, alors que la résolution illégale sur les droits de l'homme qu'ils ont concoctée contre la République populaire démocratique de Corée, en mobilisant leurs partisans, n'a pas suivi les procédures voulues à l'Assemblée générale des Nations Unies?

Les États-Unis ne ménagent aucun effort pour faire en sorte que la résolution devienne un fait acquis, craignant que cette fraude politique ne fasse l'objet d'un rejet et d'une condamnation encore plus cinglants de la part des peuples du monde.

Il s'agit là d'une autre action téméraire et éhontée que seuls peuvent entreprendre les États-Unis, dont le comportement s'apparente à celui de brigands qui manipulent l'Organisation pour servir leurs visées agressives en se livrant à des pratiques dictatoriales et arbitraires et à l'escroquerie.

Les États-Unis s'emploient avec persistance à saisir le Conseil de sécurité de la question factice des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, alors qu'existe le Conseil des droits de l'homme, l'organe spécialisé dans les questions relatives aux droits de l'homme. Ils y sont poussés par leur intention cachée de créer le motif d'une invasion militaire de la République populaire démocratique de Corée en recourant au prétexte de son problème des droits de l'homme.

Dans son intervention devant l'Assemblée générale des Nations Unies, cette année, la République populaire démocratique de Corée a déjà fait savoir que le Conseil de sécurité ne devait plus servir de cadre à la pratique extrêmement déplorable du deux poids, deux mesures et à la diffusion de chapelets de mensonges.

En juillet dernier, lorsque le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a soumis au Conseil de sécurité la question de l'arrêt des manœuvres militaires conjointes des États-Unis et de la République de Corée, qui font peser une menace directe sur la paix et la sécurité et la sécurité internationales, le Conseil s'est défaussé.

Si, sous la pression des États-Unis et de ses alliés, le Conseil de sécurité se saisit délibérément de la « question des droits de l'homme » susmentionnée, qui n'a aucun rapport avec la sécurité, il s'engagera dans la pratique la plus flagrante du deux poids, deux mesures.

Toute tentative d'examiner la question susmentionnée au Conseil, sur la base d'un rapport soumis par la Commission d'enquête concernant la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, rapport truffé de préjugés et de mensonges et dont les éléments n'ont fait l'objet d'aucune vérification, fera du Conseil la tribune de discussion d'un document frauduleux.

Nous assistons à la répétition d'un dangereux précédent qui, il y a 11 ans, avait vu une déclaration mensongère du Secrétaire d'État américain, qui affirmait au Conseil que l'Iraq possédait des armes de destruction massive, servir de prétexte au déclenchement d'une guerre d'agression.

S'il souhaite examiner la question des droits de l'homme, le Conseil de sécurité ne devrait pas s'en remettre au rapport délibérément falsifié de la Commission d'enquête sans constater personnellement la réalité de la République populaire démocratique de Corée; il devrait, en lieu et place, se pencher sur les violations généralisées des droits de l'homme aux États-Unis.

Pourquoi le Conseil de sécurité ferme-t-il les yeux, d'une part, sur les tortures inhumaines pratiquées par la CIA, dont le Comité contre la torture s'est dit particulièrement préoccupé et qui ont fait l'objet d'un rapport de 6 000 pages établi par la Commission du renseignement du Sénat des États-Unis, et, d'autre part, sur des violations aussi odieuses des droits de l'homme que celles auxquelles se livrent les policiers américains blancs qui tuent des hommes noirs par balles ou par strangulation.

Si le Conseil de sécurité s'occupe de la question des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, en fermant les yeux sur la situation grave des droits de l'homme aux États-Unis – l'un de ses membres permanents –, et en s'abstenant de rechercher des solutions aux problèmes urgents directement liés à la paix et à la sécurité dans le monde, il fera la preuve du rôle déplorable que, de notoriété publique, il en est venu à assumer en tant qu'instrument des pratiques arbitraires des États-Unis.

La démarche hostile engagée contre de la République populaire démocratique de Corée par les États-Unis et leurs partisans, qui manipulent le Conseil de sécurité, aura certainement de graves conséquences et les provocateurs, qui ont fait preuve d'inconscience, en assumeront l'entière responsabilité.

**Annexe II à la lettre datée du 15 décembre 2014
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République
populaire démocratique de Corée auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de la République populaire démocratique
de Corée, en date du 12 décembre 2014**

Pyongyang, 12 décembre (KCNA) – Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a fait la déclaration suivante, vendredi, au sujet des nouvelles révélations relatives aux violations systématiques des droits de l'homme commises par les États-Unis :

Le 9 décembre, le Congrès des États-Unis a rendu publics des extraits du rapport qui révèle les actes inhumains de torture perpétrés par la CIA sur des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes terroristes internationaux.

Ces tortures inhumaines et moyenâgeuses ont été commises de façon systématique, préméditée et généralisée avec l'approbation et la couverture du Président des États-Unis. Il en résulte clairement que les États-Unis sont le champion des violations des droits de l'homme et la toundra des droits de l'homme.

Les actes de torture commis par la CIA, qui viennent d'être révélés, ne sont pas nouveaux et la liste n'en est pas exhaustive. Il ne s'agit là que d'une partie des innombrables crimes contre l'humanité et des violations des droits de l'homme auxquels les États-Unis se sont livrés partout dans le monde.

Le monde entier est outré par ces tortures atroces que les organisations et groupes internationaux de défense des droits de l'homme et tous les pays condamnent à l'unanimité.

Le champion des violations des droits de l'homme montre du doigt le bilan d'autres pays en matière de droits de l'homme, ce qui est le comble de l'hypocrisie.

Si le Conseil de sécurité s'intéresse véritablement au règlement de la question des droits de l'homme, plutôt que d'examiner la question fictive des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée concoctée par quelques crapules, il devrait, pour faire un exemple, s'attaquer aux violations odieuses des droits de l'homme qu'ont avouées les États-Unis – un membre permanent du Conseil de sécurité –, et traduire en justice les personnes responsables de ces actes.

Le monde jugera de l'impartialité du Conseil de sécurité en fonction de l'attitude que le Conseil adoptera vis-à-vis, d'une part, de la position juste de la République populaire démocratique de Corée en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et, d'autre part, du bilan préoccupant des droits de l'homme aux États-Unis.